

N° D30-129 /L /MINSANTE/SG/DPML

Yaoundé, le 20 FEV 2020

LE MINISTRE

A

Mesdames et Messieurs,

- Les Directeurs Généraux des Hôpitaux Généraux ;
- Les Directeurs des Hôpitaux Centraux ;
- Les Délégués Régionaux de la Santé Publique ;
- Les Directeurs des Hôpitaux Régionaux et assimilés ;
- Les Chefs de Service de Santé de District ;
- Les Directeurs des Hôpitaux de District ;
- Les Chefs des Centres Médicaux d'Arrondissement ;
- Les Directeurs des Hôpitaux Privés ;
- Les Pharmaciens responsables des structures pharmaceutiques de distribution en gros ;
- Les pharmaciens titulaires des Officines de Pharmacie.

Le Ministre de la Santé Publique en accord avec les laboratoires laboratoires DENK PHARMA, procède par mesure de précaution, à un rappel des lots du médicament «**Rani-Denk 150mg, comprimés pelliculés**» circulant au Cameroun. Il s'agit précisément des lots :

- «Rani-Denk 150mg, comprimés pelliculés ; lot 9CD ; expiration 11/2019» ;
- «Rani-Denk 150mg, comprimés pelliculés ; lot 9GB ; expiration 05/2020» ;
- «Rani-Denk 150mg, comprimés pelliculés ; lot 9H8 ; expiration 05/2020» ;
- «Rani-Denk 150mg, comprimés pelliculés ; lot 9IP ; expiration 03/2021» ;
- «Rani-Denk 150mg, comprimés pelliculés ; lot 9LK ; expiration 05/2021» ;
- «Rani-Denk 150mg, comprimés pelliculés ; lot 9P2 ; expiration 08/2021» ;
- «Rani-Denk 150mg, comprimés pelliculés ; lot 9PN ; expiration 11/2021» ;
- «Rani-Denk 150mg, comprimés pelliculés ; lot 9SH ; expiration 03/2022».

Cette décision fait suite à une détection de la présence à faible concentration d'une impureté appelée N-nitrosodiméthylamine (NDMA) qui serait cancérigène pour l'homme.

Aussi ai-je l'honneur, de vous demander de prendre toutes les mesures nécessaires pour que tous les stocks des lots disponibles dudit médicament soient promptement retournés à vos fournisseurs.

J'attache du Prix à la stricte application de cette disposition.

**Ampliations :**

- MINSANTE/CAB
- SESP/CAB
- SG
- IG/MINSANTE
- Président de l'Ordre des Pharmaciens

